

Principaux résultats

Le patrimoine retraite correspond à la valeur viagère totale du flux de revenus perçu par les retraités. Dans les pays de l'OCDE, pour un revenu moyen, le patrimoine retraite des hommes est égal, en moyenne, au salaire annuel multiplié par 9.3. Ce chiffre est plus élevé pour les femmes – 10.6 fois le salaire individuel – en raison de leur espérance de vie plus longue.

Les taux de remplacement donnent des renseignements sur les promesses de retraite, mais ce sont des indicateurs incomplets car ils ne s'intéressent qu'au montant des prestations au moment du départ en retraite. Pour avoir une vision d'ensemble, il faut également prendre en considération l'espérance de vie, l'âge de la retraite et l'indexation des pensions qui, à eux trois, déterminent la durée de versement des prestations et leur évolution dans le temps. Le patrimoine retraite – qui mesure le « stock » des flux de pensions de retraite à venir – tient compte de tous ces éléments. On peut considérer qu'il s'agit de la somme nécessaire pour souscrire un contrat de rente donnant droit au même flux de prestations que celui que l'on peut attendre des régimes de retraite obligatoires.

C'est aux Pays-Bas que le patrimoine retraite brut est le plus élevé, pour les hommes comme pour les femmes : il correspond en effet au salaire moyen multiplié par 17.6 et 20.3, respectivement presque le double des 34 pays de l'OCDE qui se monte à 9.3 fois le salaire pour les hommes, et 10.6 fois pour les femmes. C'est au Mexique que le patrimoine retraite des revenus moyens est le moins élevé, soit environ 4.8 fois le salaire pour les hommes et 5.1 fois pour les femmes, en raison d'un taux de remplacement relativement bas.

Lorsque le taux de remplacement est élevé, le patrimoine retraite est en général plus important pour les bas salaires que pour les revenus moyens. Pour les hommes qui perçoivent la moitié de la rémunération moyenne, le patrimoine retraite représente en moyenne 12.3 fois le salaire individuel, contre 9.3 fois des salariés moyens. De même, le patrimoine retraite des femmes faiblement rémunérées correspond au salaire individuel multiplié par 14.1, contre 10.6 pour celles qui touchent le salaire moyen. Dans les deux pays où le patrimoine retraite des faibles revenus est le plus élevé (Danemark et Luxembourg), il est compris entre près de 20 et 21 fois le salaire individuel pour les hommes, et est égal à environ 23 fois le salaire individuel pour les femmes.

méthodes d'indexation plus généreuses et non

Effets de l'espérance de vie

Dans les pays où l'espérance de vie est plus brève, comme la Hongrie, le Mexique, la Pologne, la République slovaque et la Turquie, la durée de la retraite attendue est plus courte, de sorte que, toutes choses égales par ailleurs, les promesses de retraite sont moins coûteuses à respecter. On observe l'effet inverse en Suisse et dans les pays nordiques, où l'espérance de vie est élevée. À la différence des taux de remplacement, le patrimoine retraite rend compte du lien existant entre le coût des systèmes de retraite et l'espérance de vie.

De la même manière, l'espérance de vie des femmes étant supérieure à celle des hommes, leur patrimoine retraite est relativement plus important dans tous les pays. La raison en est simple : les prestations de retraite seront versées sur une plus longue période. De plus, dans certains pays, l'âge de la retraite reste plus bas pour les femmes que pour les hommes, ce qui accroît encore la durée d'indemnisation.

Le patrimoine retraite dépend également de l'âge de la retraite. Un âge de départ à la retraite bas, comme c'est le cas au Luxembourg, accroît le patrimoine retraite. De nombreux pays ont donc reculé ou envisagent de reculer l'âge de la retraite afin de réduire le patrimoine retraite et d'améliorer la stabilité financière des régimes de retraite.

Effets de l'indexation

Les règles d'indexation ont, elles aussi, une incidence sur le patrimoine retraite. Tous les pays de l'OCDE indexent aujourd'hui les pensions servies sur les prix, sauf le Luxembourg, qui établit un lien entre le montant des pensions et le salaire moyen, et six pays – l'Australie, l'Estonie, la Finlande, la République slovaque, la République tchèque et la Suisse –, qui les indexent à la fois sur les prix et sur les salaires. En temps normal, du moins, les salaires progressent généralement plus vite que les prix, de sorte que le patrimoine retraite est plus élevé si l'on applique ces l'indexation sur les prix.

Diverses mesures d'indexation influent également sur le patrimoine retraite des femmes, si on le compare à celui des hommes. L'espérance de vie des femmes étant plus grande, elles bénéficient davantage, en général, de méthodes d'indexation plus favorables (à un taux supérieur à l'inflation, par exemple).

On constate des différences parmi les pays non membres de l'OCDE : en Afrique du Sud, le patrimoine retraite brut représente seulement 1.3 fois le salaire individuel des hommes aux revenus moyens, et 1.6 fois celui des femmes. En Arabie Saoudite, il représente 18.4 fois le salaire individuel des hommes et 19.3 fois celui des femmes. Le fait que le patrimoine brut soit modeste en Afrique du Sud s'explique par un taux de

remplacement peu élevé et par une espérance de vie faible.

Définition et mesure

Le patrimoine retraite est calculé en prenant comme hypothèse un taux d'actualisation uniforme de 2 %. Les comparaisons s'effectuant sur des droits à retraite futurs, les calculs se basent sur des projections de taux de mortalité par âge, par sexe et par pays pour l'année 2060 à partir des plus récentes données des Nations unies sur la population. Le patrimoine retraite est exprimé en multiple du salaire individuel brut annuel.

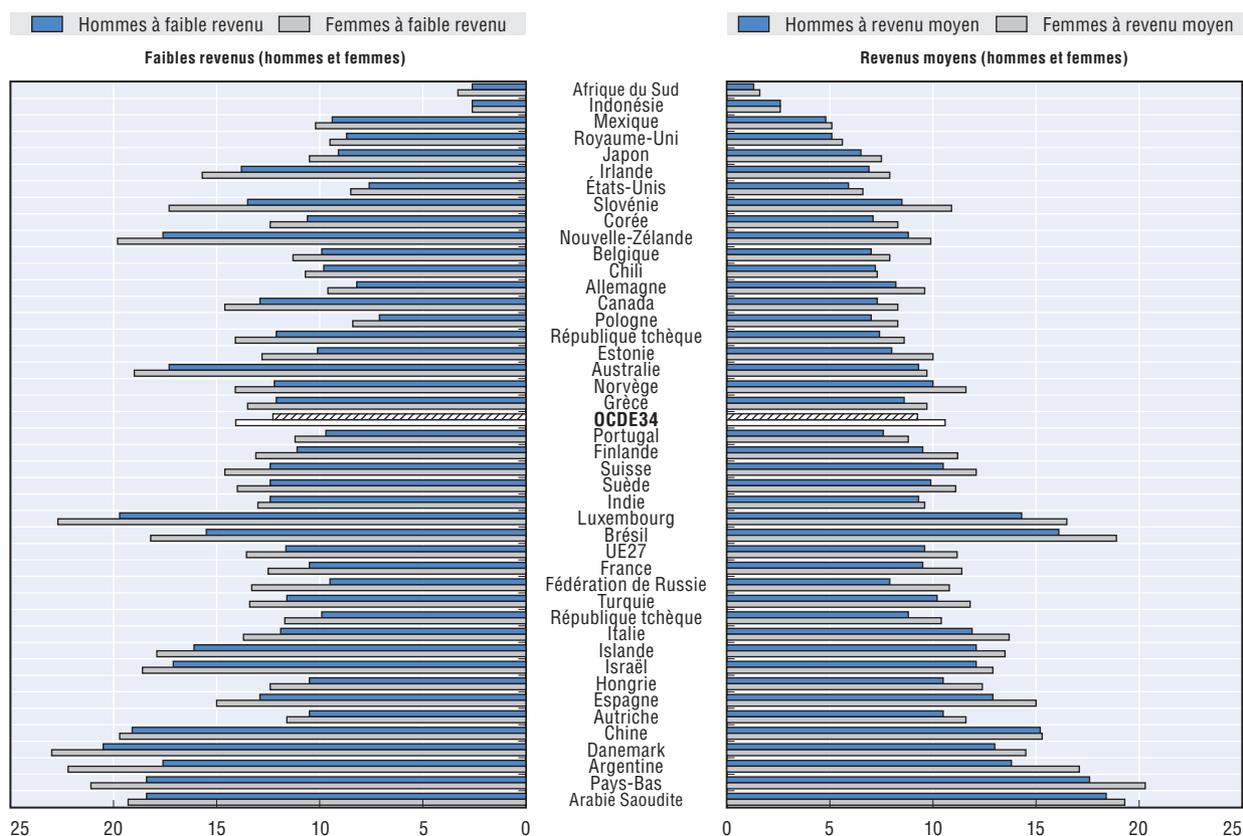
4.13. Patrimoine retraite brut en fonction du salaire

	En multiple du salaire individuel moyen						En multiple du salaire individuel moyen											
	0.5			1.0			1.5			0.5			1.0			1.5		
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes								
Pays de l'OCDE							Pays de l'OCDE (suite)											
Australie	17.3	9.3	6.6	19.0	9.7	6.6	Norvège	12.2	10.0	7.9	14.1	11.6	9.1					
Autriche	10.5	10.5	10.1	11.6	11.6	11.2	Pologne	7.1	7.0	7.0	8.4	8.3	8.3					
Belgique	9.9	7.0	5.1	11.3	7.9	5.8	Portugal	9.7	7.6	8.1	11.2	8.8	9.1					
Canada	12.9	7.3	4.9	14.6	8.3	5.5	Rép. slovaque	9.9	8.8	8.5	11.7	10.4	10.0					
Chili	9.8	7.2	6.4	10.7	7.3	6.2	Slovénie	13.5	8.5	8.0	17.3	10.9	10.2					
Rép. tchèque	12.1	7.4	5.8	14.1	8.6	6.8	Espagne	12.9	12.9	12.9	15.0	15.0	15.0					
Danemark	20.5	13.0	10.4	23.0	14.5	11.6	Suède	12.4	9.9	12.0	14.0	11.1	13.4					
Estonie	10.1	8.0	7.2	12.8	10.0	9.1	Suisse	12.4	10.5	7.0	14.6	12.1	8.1					
Finlande	11.1	9.5	9.5	13.1	11.2	11.2	Turquie	11.6	10.2	10.2	13.4	11.8	11.8					
France	10.5	9.5	7.7	12.5	11.4	9.2	Royaume-Uni	8.7	5.1	3.5	9.5	5.6	3.8					
Allemagne	8.2	8.2	8.2	9.6	9.6	9.6	États-Unis	7.6	5.9	5.1	8.5	6.6	5.7					
Grèce	12.1	8.6	7.5	13.5	9.7	8.4	OCDE34	12.3	9.3	8.2	14.1	10.6	9.4					
Hongrie	10.5	10.5	10.5	12.4	12.4	12.4	Autres grandes économies											
Islande	16.1	12.1	11.7	17.9	13.5	13.0	Argentine	17.6	13.8	12.5	22.2	17.1	15.4					
Irlande	13.8	6.9	4.6	15.7	7.9	5.2	Brésil	15.5	16.1	17.3	18.2	18.9	20.3					
Israël	17.1	12.1	8.1	18.6	12.9	8.6	Chine	19.1	15.2	13.9	19.7	15.3	13.8					
Italie	11.9	11.9	11.9	13.7	13.7	13.7	Inde	12.4	9.3	8.2	13.0	9.6	8.4					
Japon	9.1	6.5	5.6	10.5	7.5	6.5	Indonésie	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6					
Corée	10.6	7.1	5.2	12.4	8.3	6.1	Fédération de Russie	9.5	7.9	7.3	13.3	10.8	10.0					
Luxembourg	19.7	14.3	13.5	22.7	16.5	15.5	Arabie Saoudite	18.4	18.4	18.4	19.3	19.3	19.3					
Mexique	9.4	4.8	4.6	10.2	5.1	4.6	Afrique du Sud	2.6	1.3	0.9	3.3	1.6	1.1					
Pays-Bas	18.4	17.6	17.4	21.1	20.3	20.0	UE27	11.6	9.6	8.8	13.6	11.2	10.2					
Nlle-Zélande	17.6	8.8	5.9	19.8	9.9	6.6												

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932969259>

4.14. Patrimoine retraite brut en fonction du salaire et du sexe



Note : Sur le graphique, les pays sont classés par ordre croissant du taux de remplacement brut pour les revenus moyens comme sur le graphique 4.2.

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932966979>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2013
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Patrimoine retraite brut », dans *Pensions at a Glance 2013 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-18-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.